

# DASSAULT AVIATION

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 12 mai 2020

### *Assemblée générale tenue par des moyens de téléconférence à huis clos*

Compte-tenu du contexte national actuel lié à l'épidémie de coronavirus (Covid-19) et afin de respecter les restrictions liées aux rassemblements et aux déplacements imposées par le Gouvernement, l'Assemblée Générale du 12 mai 2020 s'est exceptionnellement tenue à huis clos au 78, quai Marcel Dassault à Saint-Cloud (92210), à 15 heures, hors la présence physique des actionnaires et des personnes pouvant y assister.

#### **Quorum**

Atteint pour l'Assemblée :

- 375 actionnaires ayant donné leur pouvoir au Président,
  - 584 actionnaires ayant voté par correspondance,
- soit 959 actionnaires représentant au total 6 652 786 actions soit 80,01% des actions ayant le droit de participer au vote.

M. Éric TRAPPIER, Président-Directeur Général de la Société, préside l'Assemblée. Il exprime tout d'abord une pensée pour les actionnaires et leurs familles. Il remercie les actionnaires qui ont voté à distance.

- ***Point sur la situation actuelle et les impacts de l'épidémie de coronavirus sur l'activité et sur les actions menées par Dassault Aviation pour faire face à ces circonstances inédites***

Le Président indique que le Groupe est totalement mobilisé afin de gérer au mieux la crise sanitaire et économique liée au Covid-19.

Des cellules de crise régulières sont assurées, des mesures d'urgences ont été prises avec notamment la généralisation du télétravail lorsque cela était possible, des organisations particulières sur site pour les salariés ne pouvant travailler à domicile.

Un dialogue régulier a été mis en place avec les organisations syndicales notamment dans le cadre des réunions du Comité Social et Économique Central (CSEC).

Le Groupe a suspendu ses activités de production le 18 mars 2020 et ses activités tertiaires le 22 mars 2020 afin de mieux assurer la protection de ses salariés. En accord avec le CSEC et les organisations représentatives des salariés, les activités ont progressivement repris depuis le 3 avril 2020 avec une présentation au CSEC d'une reprise progressive de l'activité sur les sites sur l'ensemble du mois de mai dans la perspective du déconfinement planifié au 11 mai 2020. Cette phase précède une nouvelle phase qui sera enclenchée au mois de juin 2020 et qui sera mise en place dans le plus strict respect des consignes sanitaires que le Groupe se sera imposé.

Le Président souhaite également revenir sur certaines actions du Groupe afin de participer à l'effort national :

- 1) la mise à disposition gracieuse de deux Falcon pour le Ministère des Armées,
- 2) une participation au dispositif mis en place par Aviation Sans Frontières,
- 3) une production de visières médicales en impression 3D,
- 4) la remise effective de 130 000 masques de protection aux agences régionales de santé et 250 000 masques FFP2 à donner d'ici à la fin du mois de mai aux hôpitaux de la région parisienne,
- 5) la remise de 5 800 visières en impression 3D, données aux hôpitaux, cliniques, chirurgiens, chirurgiens-dentistes et cabinets médicaux et de 3 500 visières découpées au laser données à CAP SCIENCES BORDEAUX, cluster de recherche scientifique réunissant start-ups, associations, industriels,
- 6) la livraison par le restaurant d'entreprise de l'établissement de Saint-Cloud de repas pour les soignants de l'hôpital Foch, à Suresnes.

Il rappelle enfin que le Groupe attache une importance toute particulière à sa Responsabilité Sociétale et Environnementale.

- **Activité 2019 du Groupe**

Le Président présente ensuite les événements majeurs intervenus depuis la clôture de l'exercice 2019 et les activités du Groupe au cours dudit exercice 2019. Il commente ensuite les résultats 2019, les objectifs 2020 et les perspectives dans le domaine militaire et des avions d'affaires Falcon.

Il rappelle que le 27 février 2020, le Groupe avait annoncé prévoir, en 2020, la livraison de 40 Falcon (iso 2019) et de 13 Rafale (vs 26 en 2019) et un chiffre d'affaires en retrait. Le Conseil d'administration du 26 février 2020 avait par ailleurs proposé le versement d'un dividende de 212 millions d'euros (25,4 euros par action contre 21,2 euros en 2018).

Le Président indique par ailleurs que, compte tenu du contexte actuel lié à la crise sanitaire du COVID 19, le Conseil d'administration s'est à nouveau réuni le 1<sup>er</sup> avril 2020.

À cette occasion, le Conseil d'administration a convenu qu'il était difficile de prévoir l'impact de cette crise en raison des incertitudes quant à son ampleur, son étendue géographique, sa durée et ses conséquences économiques et sociales sur les objectifs 2020 du Groupe Dassault Aviation annoncés le 27 février dernier.

**Le Groupe Dassault Aviation a donc décidé le 1<sup>er</sup> avril 2020 dernier de suspendre ses objectifs 2020. Par ailleurs, le Conseil d'administration, a également décidé de supprimer la proposition de dividende 2019 et d'affecter ainsi la totalité du bénéfice net au report à nouveau (tel qu'il ressort de la nouvelle rédaction de la 3<sup>ème</sup> résolution).**

Après le résumé fait par les Commissaires aux comptes de leurs rapports, il présente la rémunération des dirigeants et des administrateurs. Il rappelle que le descriptif complet de ces différents éléments figure dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise qui a été mis à la disposition notamment sur le site internet de la société conformément à la réglementation en vigueur et dans les délais impartis.

- **Résultat du vote des résolutions**

L'Assemblée a approuvé :

- à la majorité des voix des actionnaires votants représentés ou ayant voté par correspondance, requise en assemblée générale ordinaire :
  - les comptes annuels 2019 de la Société Mère se soldant par un bénéfice de 490 millions d'euros,
  - les comptes consolidés 2019 du groupe Dassault Aviation se soldant en données IFRS par un bénéfice net de 712 722 milliers d'euros (dont 712 704 milliers d'euros attribuables aux propriétaires de la Société Mère),
  - l'affectation intégrale du bénéfice au report à nouveau,
  - les éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2019 aux administrateurs, ces derniers n'ayant pas pris part au vote,
  - les éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2019 à M. Éric TRAPPIER, Président-Directeur Général, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
  - les éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2019 à M. Loïk SEGALÉN, Directeur Général Délégué, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
  - la politique de rémunération 2020 des administrateurs, ces derniers n'ayant pas pris part au vote,
  - la politique de rémunération 2020 du Président-Directeur Général, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
  - la politique de rémunération 2020 du Directeur Général Délégué, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
  - le renouvellement du mandat d'administrateur de Mesdames Catherine DASSAULT et Mathilde LEMOINE pour quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023, ces dernières n'ayant pas pris part au vote,
  - la désignation de PricewaterhouseCoopers en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société Deloitte & Associés, pour six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025,
  - le renouvellement du mandat de Mazars SA en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025,
  - l'autorisation à donner au Conseil d'administration pour permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions,

- à la majorité qualifiée des deux-tiers des voix des actionnaires votants représentés ou ayant voté par correspondance, requise en assemblée générale extraordinaire :
- l'autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions achetées ou à acheter dans le cadre d'un programme de rachat d'actions,
  - la mise en harmonie du 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 13 des statuts relatif au seuil de désignation des administrateurs représentant les salariés,
  - la mise en harmonie du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 25 des statuts relatif à l'obligation de désignation d'un commissaire aux comptes suppléant pour chaque titulaire.
-